



Recommandation de sécurité No. 91

Date de la publication	28.04.2016
No. reg. du rapport final	2014122901
Déficit de sécurité	<p>Le 29 décembre 2014, à Soleure, un mouvement de manoeuvre poussé a heurté une locomotive de ligne arrêtée sur la voie de but. Le premier wagon du mouvement de manoeuvre a déraillé avec les deux bogies. La locomotive de ligne et le premier wagon ont été fortement endommagés. Il n'y a pas eu de blessés. La collision est due au fait que le chef de manoeuvre s'est aperçu trop tard que la locomotive de ligne se trouvait sur son itinéraire.</p> <p>Le parcours n'était pas libre jusqu'au but prévu. Lors des manoeuvres de triage, la responsabilité de la sécurité incombe presque exclusivement au personnel de manoeuvre. La probabilité d'une collision ou d'un déraillement augmente lorsque l'attente d'un parcours libre jusqu'à la destination voulue diffère de la situation effective (mauvaise voie de but, obstacle sur le parcours). La fréquence d'événements comparables montre que le processus existant n'est pas assez efficace.</p>
Recommandation de sécurité	<p>L'OFT devrait élaborer des solutions au niveau de la technique, des procédures et de l'être humain de manière à réduire le risque de collision dans le service de manoeuvre lorsqu'un signal nain présente l'image « avancer prudemment ».</p>
Destinataire	Bundesamt für Verkehr
Etat de l'implémentation	<p>Partiellement mise en oeuvre. L'OFT note que la thématique sera analysée de manière approfondie au niveau de la technique, des procédures et de l'être humain en collaboration avec les entreprises ferroviaires concernées. L'OFT élaborera des solutions durables et les mettra en oeuvre de manière ponctuelle. La mise en oeuvre prendra toutefois un certain temps.</p> <p>Voir également la mise en oeuvre de la recommandation de sécurité no 109.</p>
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	Schlussbericht